



# CCI FRANCE MOZAMBIQUE

# La Chambre se développe

## Nouveau membre de la maison

### RSM Moçambique

**RSM Mozambique** est classé 6ème plus grand réseau international de services d'audit, de fiscalité et de conseil.

Avec plus de 6 années de présence au Mozambique, RSM dispose d'une équipe possédant une connaissance approfondie du marché mozambicain et de ses différents secteurs, ainsi qu'une expérience certaine dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal, du conseil stratégique et des ressources humaines, de la gestion du personnel et de l'externalisation. Des processus financiers.

RSM adopte des normes d'excellence technique élevées, indispensables pour répondre aux besoins de nos clients. Son réseau international, présent dans plus de 120 pays, permet d'apporter au Mozambique des connaissances sur les tendances des marchés internationaux.

---

### Hotel Avenida

Situé sur l'avenue principale de Maputo, l'Hôtel Avenida de 5 étoiles, entièrement rénové au début de 2018, offre de nouveaux espaces de loisirs adaptés à tous vos besoins. Apprenez à connaître Avenida Terrace et Pátio Avenida et savourez un repas léger, ou laissez-vous aller au raffinement d'un repas plus élaboré dans le nouveau restaurant Bistro. L'Hôtel Avenida est le bon choix que ce soit pour vos réunions d'affaires ou vous reposer. Pour la réalisation de vos événements, l'hôtel dispose de 8 salles de réunion pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes, entièrement équipées et adaptées à tous types d'événements.

L'Hôtel Avenida fait partie de TD Hotels présents en Angola, au Mozambique et au Portugal, où il dispose d'unités hôtelières dans ses principales villes. TD Hotels conçoit l'hospitalité comme un service fondé sur la tradition, la qualité, le confort et la convivialité. Son activité est animée par un dynamisme entrepreneurial qui découle de la volonté de toujours mieux servir ses clients. Au Mozambique, TD Hotels dispose de trois hôtels (Avenida, Tivoli Maputo et Tivoli Beira) proposant une offre dédiée aux affaires, aux événements et aux loisirs.



## Nouvelles des membres



### TECHNIP FMC AVEC DE NOUVEAUX BUREAUX À MAPUTO MAPUTO

TechnipFMC, société d'origine française présente au Mozambique depuis 2014, a inauguré son nouveau bureau le 5 février. Premier bureau d'ingénierie pour l'industrie pétrolière et gazière dans la ville de Maputo. La cérémonie d'inauguration a été organisée en partenariat avec les sociétés ENH Logistics et TJJV. Plusieurs personnalités du monde des affaires du Mozambique et d'autres pays ont assisté au séminaire. Le directeur général de TechnipFMC, Douglas J. Pferdehirt, était présent pour l'évènement.

Au Mozambique, TechnipFMC développe plusieurs projets dans le secteur du pétrole et du gaz, mettant en avant le FLNG (Floating Liquified Natural Gas) de Coral South, le troisième FLNG au monde et la plus grande structure flottante en Afrique.



**CALENDRIER FISCAL DE FÉVRIER**

| Terme  | Obligation  |
|--|---|
| Jusqu'au 10  | Transmission aux Directions Fiscales par les services publics, des recettes perçues au cours du mois précédent  |
|  | Paiement des contributions à l'Instituto Nacional de Segurança Social (INSS) pour le mois précédent - n° 3, art ° 13° do Décret n. ° 53/2007, du 3 Décembre   |
| Jusqu'au 15  | Transmission des déclarations TVA (régime normal) avec Impôt récupérable - paragraphe a) n ° 1, art ° 32 de la Loi CIVA n ° 13/2016 du 30 décembre.   |
| Jusqu'au 20  | Le paiement de l'IRPS et l'IRPC retenue à la source pour le mois précédent, n° 3 du art° 29° de la Règlementation du CIRPS, approuvé par le Décret n° 8/2008, de 16 Avril e n° 5 art ° 67° du CIRPC, approuvé par la loi n° 34/2007, du 31 Décembre.  |
|  | Paiement d'impôt sur la production pétrolière concernant le mois précédent n° 2 do art. °11 de la Règlementation Régime spécifique de la taxation pétrolière, approuvé par le Décret 32/2015 du 31 décembre.  |
|  | Paiement d'impôt sur les activités minières concernant le mois précédent, n° 2 do art° 9 de la Règlementation Régime spécifique de l'Activités Minière, approuvé par le Décret 28/2015 du 28 décembre.  |
| Jusqu'au dernier jour ouvrable du mois                             | Paiement d'IVA concernant le mois précédent, par les sujets soumis du régime normal - paragraphe b), n° 1, art° 32° du CIVA, approuvé par la Loi 32/2007, de 30 décembre  |
|  | Paiement d'impôt sur les véhicules - n° 1, art° 8° de la Règlementation ISV approuvé par le Décret n ° 19/02 du 23 juillet  |
| Au cours du mois et jusqu'à fin mars                               | Remise de la déclaration de communication des retenues à la source – paragraphe c) du n° 1, art° 44° de la règlementation CIRPS approuvé par le Décret n ° 8/2008 du 16 avril - M 20H.  |
|  | Remise par les entités débitrices de la déclaration de revenus annuelle relative aux revenus soumis à une retenue à la source aux taux d'imposition dont les titulaires sont exonérés ou réduits - art° 45 °, Décret n ° 8/2008 du 16 avril.  |
|  | Transmission de la déclaration annuelle des revenus payés ou mis à la disposition des entités non-résidentes - art° 44° de la règlementation CIRPS approuvé par le Décret n ° 8/2008 du 16 avril - M20I.  |
| Au cours du mois et jusqu'au 31 mai                                | Paiement final de l'IRPS par rapport aux revenus de l'année précédente - art° 28° de la règlementation CIRPS approuvé par le Décret n ° 8/2008 du 16 avril  |
| Au cours du mois et jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de mai  | Remise de la déclaration annuelle de revenus de l'année précédente par les contribuables de l'IRPC - n ° 1 art.39 ° de la règlementation CIRPC approuvé par le Décret n ° 9/2008 du 16 avril M 22 / 22 <sup>a</sup>   |
|  | Paiement final de l'IRPC et de l'IRPS (à l'exclusion des personnes qui gagnent uniquement un revenu de 1ère catégorie) lié au revenu de l'année précédente - paragraphe b) n ° 1, art. 27° de règlementation CIRPC approuvé par le Décret n ° 9/2008 du 16 avril et art. 28° de la CIRPS approuvé par le Décret n ° 8/2009 du 16 avril. |
| Au cours du mois et jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de juin | Transmission de la déclaration annuelle d'informations comptables et fiscales de l'exercice précédent par l'IRPS – 2ème catégorie et Sujets passifs de et IRPC - M 20 passagers et annexes – Art. 40° de la règlement CIRPC, approuvé par Décret 9/2008 du 16 avril et art 39° du RCIRPS approuvé par le Décret n ° 8/2009 du 16 avril. |

## RÉGIME SPÉCIAL DE RÉGULARISATION DE TVA PAR LES ENTREPRISES DU SECTEUR MINIER ET DU PÉTROLE

Le régime spécial de régularisation de la TVA des sociétés opérant dans les secteurs minier et pétrolier au stade de la production est régi par le décret n ° 78/2017 du 28 décembre.

Ce régime permet aux sociétés opérant dans les secteurs minier et pétrolier au stade de la production, dont les exportations ont représenté au moins 75% de leurs ventes de l'année précédente, peuvent, sous certaines conditions, demander à l'administration fiscale de régulariser la TVA payée par ses fournisseurs de biens et services.

### Condition d'éligibilité au régime

Les assujettis qui soumettent les documents suivants sont admissibles à l'adoption du régime:

- Demande adressée au directeur général des impôts;
- Confirmation de l'éligibilité de l'assujetti par le ministère de l'Industrie et du Commerce;
- Contrats de fourniture de biens à l'exportation;
- Liste des biens et services fournis, y compris nom et numéro de taxe des fournisseurs.

### Modus Operandi du régime

O L'assujetti doit faire imprimer les billets de régularisation selon une typographie autorisée, par bloc de 200 billets au maximum, à chaque demande de l'assujetti, avec l'autorisation de la Direction générale des impôts. Notez que pour l'utilisation de la même chose, le sceau de la Direction des services de remboursement de la Direction générale des impôts est nécessaire.

Les assujettis éligibles à ce régime doivent, par l'acquisition de biens et de services, effectuer le paiement de la valeur nette de la facture et émettre un avis de règlement de la TVA liquidée, en faveur de son fournisseur, en indiquant la valeur de la facture et la TVA Ces biens ou services. Cette note de régularisation de la TVA donne au fournisseur le droit de régulariser, dans le relevé périodique du mois suivant, le montant de la taxe payée et non payée par l'acheteur.

**Joel Almeida**

**Partner**

Tel: +258 829 500 632

@: [Joel.Almeida@mazars.co.mz](mailto:Joel.Almeida@mazars.co.mz)

Geral: [Tax@mazars.co.mz](mailto:Tax@mazars.co.mz)

**MORADA**

Mazars, Lda( Moçambique)  
Edifício JAT IV, AV. Zedequias Manganhela  
nº 267, R/C Maputo - Moçambique

Mais informações em:

[www.mazars.com](http://www.mazars.com)

## Événements de la chambre

### Business Drink, France, Italie, Suisse et Allemagne

La CCIFM, en partenariat avec les chambres de commerce d'Italie, de Suisse et d'Allemagne, a organisé le 13 février, au Bar Lounge & Restaurant 1908, un Business Drink de networking, un événement qui a réuni la communauté d'affaires des trois chambres, une plate-forme pour renforcer les bonnes relations au sein de ces quatre chambres. Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de partenariat développée par le CCIFM avec plusieurs autres chambres et agences économiques opérant au Mozambique.

### 1er Business Breakfast de 2019



La Chambre de Commerce et d'Industrie France-Mozambique a organisé son 1er Business Breakfast de 2019 dans le but de présenter ses nouveaux membres, qui opèrent dans le secteur de la santé, du tourisme et de l'hôtellerie. À ce moment-là, les trois nouvelles sociétés ont eu l'occasion de présenter leurs services aux autres membres de la Chambre. Une trentaine de personnes ont assisté à cet événement qui s'est déroulé le 20 février à l'hôtel Avenida.

## Notes sectorielles

### Économie

**L'inflation atteint son niveau le plus bas en quatre ans.** Après s'être établie à 4,3% en novembre (par rapport à la même période en 2017), l'inflation a diminué à 3,5% en décembre 2018, son niveau le plus bas depuis plus de quatre ans. La politique monétaire restrictive menée par la Banque centrale jusqu'en novembre 2017 a permis de réduire le taux d'inflation de plus de 22 points. Depuis fin 2017, le taux directeur a été réduit de 825 points de base. En 2018, l'inflation moyenne s'élève à 3,9%. (Instituto Nacional de Estatística)

Progression du PIB de 3,2% au troisième trimestre 2018. Au troisième trimestre 2018, le PIB mozambicain a progressé de 3,2% par rapport à la même période en 2017 – après une augmentation de 3,4% au deuxième trimestre 2018. Ce léger ralentissement est en grande partie attribuable à une baisse de l'activité observée dans les secteurs agricole (contribuant à plus de 23% du PIB) et du transport. (Instituto Nacional de Estatística).

**Le gouvernement suspend la vente de crevettes sauvages pour 2 mois.** Les ventes de crevettes sauvages ont été suspendues pour une période de 2 mois à partir du mois de janvier pour permettre une reconstitution des stocks. La production de crevettes représente de 70 à 100 millions de USD par an, dont 80 % est exporté vers l'Union européenne principalement Espagne et Portugal (O País).

## Actualités

### Anadarko investit 176 millions d'euros avant la décision d'investissement finale



Selon le rapport annuel de la compagnie pétrolière Anadarko, l'investissement "correspond aux coûts liés aux travaux en cours de préparation du camp de base".

Une semaine après l'attaque du convoi de l'entreprise de construction contractée par Anadarko, la multinationale se tient plus que jamais prête à commencer ses activités en temps voulu (2022).

En effet, la société pétrolière a annoncé son intention d'investir environ 176 millions de dollars dans ses activités dans la zone 1, le bassin de Rovuma, jusqu'en juin. Un investissement qui arrive avant même la décision d'investissement finale (DFI) prévue pour ce semestre.

Selon le rapport annuel de la société américaine cité par le journal Observador, ce chiffre "inclut la partie des couts liés aux travaux de préparation de la base vie sur site".

Le document indique également que les délais sont tous respectés pour que la société pétrolière décide le Rubicon de la FID, et les investisseurs sont déjà avertis qu'il est possible qu'un ajustement des prévisions d'investissement en capital soit prévu si le projet venait à être sanctionné pour non-respect des délais".

L'année dernière, Anadarko a signé des accords portant sur la vente de 7,5 millions de TPA (tonnes par an) de gaz naturel liquéfié (GNL), plus un accord de 2 millions de TPA signé récemment, ce qui laisse l'entreprise avec toutes les informations en main pour décider de la DFI.

Le gouvernement du Mozambique "a approuvé le plan de développement des deux trains initiaux exploités par Anadarko dans le cadre du projet Dolphin / Thon", dit Zone 1, comme suit: "Les contrats de sélection des contractants pour la construction des installations onshore et offshore sont en cours de finalisation" juste à temps pour la DFI, prévu en juin de cette année.



La préparation des activités sur site est "pleinement en cours sur le site du projet Afungi, les infrastructures principales et les projets de relocalisation progressant comme prévu, permettant ainsi la préparation de la zone pour la construction d'usines de gaz naturel liquéfié".

Dans le rapport sur les activités mondiales de la société pétrolière, Anadarko a déclaré qu'il "est en train de terminer le montage financier des projets avec les bailleurs de fonds et d'obtenir les approbations du gouvernement et d'autres partenaires nécessaires pour que la société soit en mesure de prendre une DFI première moitié de 2019".

La décision finale d'investissement dans la zone 1, par le biais d'une annonce publique habituelle dans ce type d'investissement, n'ira que logiquement confirmer les investissements en infrastructures (routes, bâtiments, aérodomes, entre autres) déjà réalisé depuis plus d'un an dans la péninsule d'Afungi, district de Palma, dans la province de Cabo Delgado, au nord du Mozambique.

Les attaques armées de groupes d'insurgés, nés dans des mosquées de la région contre des sites isolés dans la région, et qui ont déjà tué plus de 150 personnes n'ont pas pour autant arrêtées le travail, ce qui devrait permettre de traiter le GNL d'ici quatre à cinq ans.

L'usine qui sortira du sol, sera initialement composée de deux modules capables de produire 12,88 millions de TPA, principalement destinés à l'exportation, des valeurs qui pourraient placer le Mozambique parmi les sept principaux pays exportateurs de GNL au monde.

Le consortium qui exploite la zone 1 comprend les sociétés nord-américaine Anadarko (26,5%), japonaise Mitsui (20%), indienne ONGC (16%) et du groupe pétrolier national mozambicain ENH (15%). à deux autres sociétés indiennes, Oil India Limited (4%), Bharat Petro Resources (10%) et Thai PTTEP (8,5%).

Article extrait de Jornal O País  
Por: Afonso Chavo <http://opais.sapo.mz/anadarko-investe-176-milhoes-antes-da-decisao-final-de-investimento>

## Chambre de Commerce France-Tanzanie



La Chambre de Commerce Franco-Tanzanienne (French-Tanzanian Chamber of Commerce) commence son activité en 2019. Toute société française ayant déjà des intérêts en Tanzanie ou projetant d'étendre son activité en Tanzanie est invitée à la contacter directement l'équipe locale. ([ftcc.contact@gmail.com](mailto:ftcc.contact@gmail.com)).



Agradecimentos:

